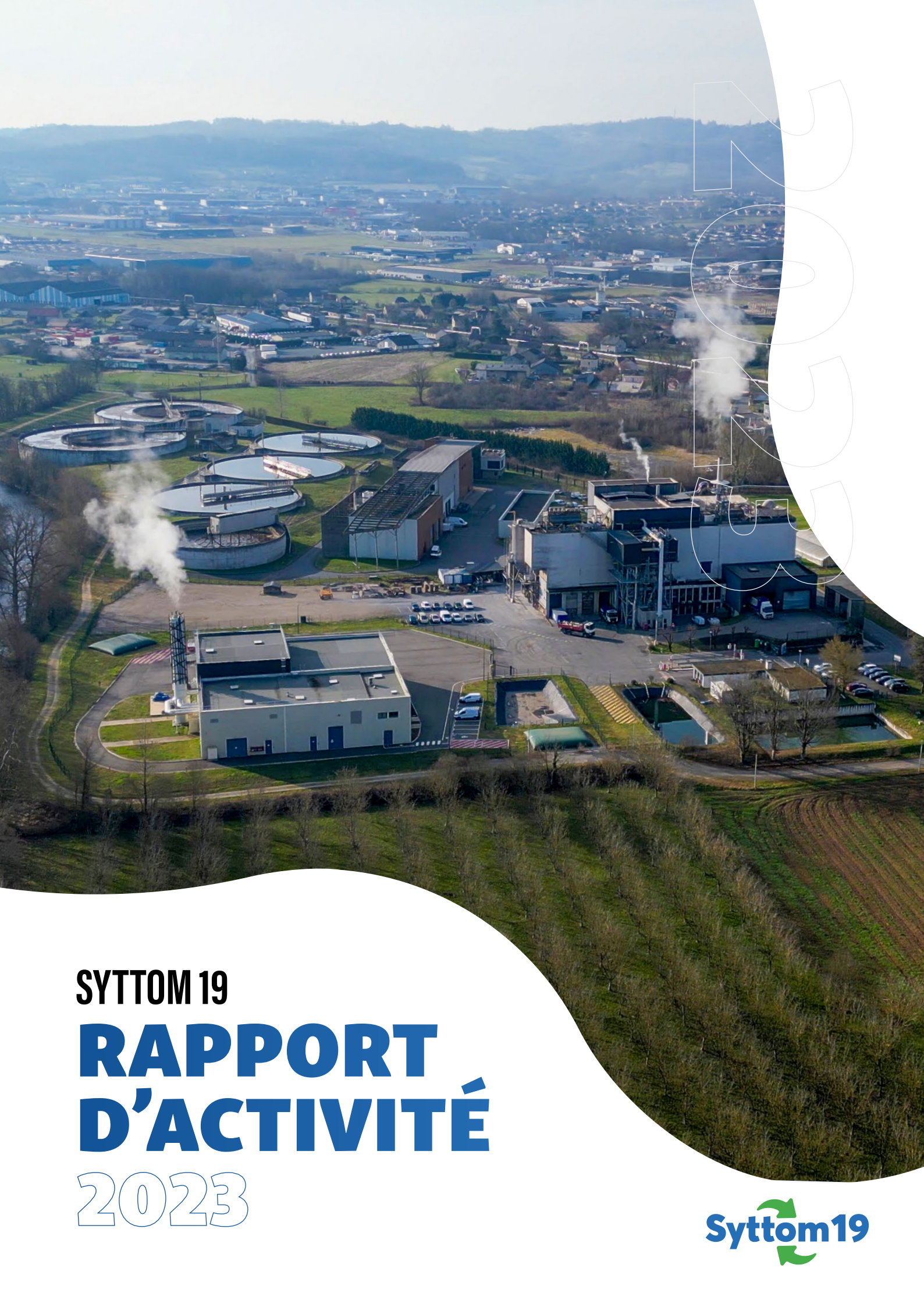




**SYTTOM 19**  
**RAPPORT**  
**D'ACTIVITÉ**  
**2023**

# SOMMAIRE

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| Édito                                | P.3  |
| Organisation et gouvernance          | P.4  |
| Le territoire et la collecte         | P.6  |
| Les missions du SYTTOM 19            | P.7  |
| Les faits marquants 2023             | P.10 |
| Les projets 2024                     | P.12 |
| La poubelle corrèzienne en 2023      | P.13 |
| Les marchés publics conclus          | P.15 |
| Bilan financier                      | P.16 |
| Évolution du tarif transport des OMR | P.18 |

## RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE

|                                                 |      |
|-------------------------------------------------|------|
| Les performances de la valorisation énergétique | P.22 |
| La valorisation énergétique                     |      |
| ► Usine de Rosiers-d'Égletons                   | P.24 |
| ► Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche            | P.31 |
| La valorisation matière                         | P.38 |
| Les consignes de tri                            | P.40 |

Retrouvez plus d'informations sur  
[www.syttom19.fr](http://www.syttom19.fr)

155 rue des Vergnes  
Le Chadelbos  
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
05.55.22.61.30  
syttom19@syttom19.fr

**Rédaction :**  
SYTTOM 19, Page Publique  
**Réalisation et impression :**  
page-publique

Les partenaires du SYTTOM 19 :



# ÉDITO

”

**NOUS AMORÇONS  
PLUS QUE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, NOUS Y  
CONTRIBUONS !**



2023 a été une année de transition importante pour le SYTTOM 19. Sur les deux UVE du territoire, des travaux de mises aux normes ont été effectués, conformément à la réglementation et à notre objectif de sûreté et de sécurité. La montée en puissance sur la collecte des recyclables et des biodéchets se poursuit (+20% de biodéchets collectés par rapport à 2022, + 7% de papiers et d'emballages) et la réduction des déchets résiduels se confirme. Ces résultats sont le fruit d'un travail de coordination entre les acteurs de la collecte et le SYTTOM 19, reposant sur le schéma directeur voté en début de mandat. Nous avons fait le choix du changement par le management de projet une priorité.

Mais, surtout en 2023, nous avons lancé une consultation pour la construction-exploitation d'une nouvelle UVE à Saint-Pantaléon-de-Larche. Cette nouvelle usine doit remplacer l'existante de 1972, pour garantir un traitement des déchets efficace et une production d'énergie et de vapeur optimale pour les cinquante prochaines années. Le pilotage de cette consultation a été performant, nous avons eu un très bon dialogue compétitif avec les quatre majors du marché. Nous avons retenu l'offre de Véolia, qui nous paraissait la meilleure pour notre territoire et pour la sécurité de notre système de traitement et d'élimination des déchets. Cette offre va nous faire franchir un cap supplémentaire, avec ses 50 000 tonnes de vapeur par an fournies à Blédina, ses 31 GWh de chaleur délivrés aux habitants de Brive et une production électrique qui permettra d'alimenter l'équivalent de près de la moitié de la population de Brive.

Nous valorisons le travail amorcé par nos aînés et nous le poursuivons (sur la gestion des UVE, la mise en place de la taxe incitative pour les déchets, la collecte et la valorisation des biodéchets), dans une démarche globale d'autonomie du territoire par rapport à la dépendance des énergies fossiles. Une démarche renforcée par d'autres initiatives d'intérêt sur les collectivités membres du SYTTOM 19 : production de biomasse à partir des boues de la station d'épuration, réutilisation des eaux usées pour des usages domestiques, création de parcs photovoltaïques (57 hectares sur l'aéroport de Brive vallée de la Dordogne, 10 ha à Darnets...) et la poursuite du développement des réseaux de chaleur.

**Frédéric SOULIER**  
Maire de Brive  
Président de l'Agglo de Brive  
Président du SYTTOM 19

# LES MEMBRES DU SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- ▀ d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- ▀ de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

## LES MEMBRES DU SYTTOM 19 DEPUIS LE 18 SEPTEMBRE 2020 :

### 📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE

**Eric MOULIER** - Titulaire  
Philippe DELCHET - Suppléant

### 📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTADOUR ÉGLETONS MONEDIERES

**Nadine COURTEIX** - Titulaire  
**Charles FERRE** - Titulaire  
Jean-Pierre VALADOUR - Suppléant  
Patricia DUBOCHAUD - Suppléante

### 📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

**Daniel GREGOIRE** - Titulaire  
**Michel LHERM** - Titulaire  
Christian RIGAL - Suppléant  
Jean-Michel TEULIERE - Suppléant

### 📍 SIETOM DES 4 CANTONS

**Marie-Hélène CHASTRE** - Titulaire  
**Pierre LAFON** - Titulaire  
Christian VERT - Suppléant  
Jean-Louis GUIBERT - Suppléant

### 📍 HAUTE-CORREZE-COMMUNAUTE

**Daniel ESCURAT** - Titulaire  
**Alain FONFREDE** - Titulaire  
**Jean-François LOGE** - Titulaire  
**Pierre MATHES** - Titulaire  
Michel SAUGERAS - Suppléant  
Jean-Pierre GUITARD - Suppléant  
Jean-Marc MICHELON - Suppléant  
Monique JABIOL - Suppléante

### 📍 COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

**Josiane VIGROUX-SARDENNE** - Titulaire  
Véronique JANICOT - Suppléante

### 📍 SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

**Frédéric SOULIER** - Titulaire  
**Yves LAPORTE** - Titulaire  
**Jean-Daniel VILATTE** - Titulaire  
**Jean BOUSQUET** - Titulaire  
Jean PONCHARAL - Suppléant  
Jean-Marie MOULIN - Suppléant  
Michel PLAZANET - Suppléant  
Alain SIMONET - Suppléant

### 📍 TULLE AGGLO

**Stéphanie VALLEE** - Titulaire  
**Jean-François LABBAT** - Titulaire  
**Michel BOUYOU** - Titulaire  
**Eric BELLOUIN** - Titulaire  
Ana-Maria FERREIRA - Suppléante  
Pierre-Marie CAPY - Suppléant  
Betty DESSINE - Suppléante  
Stéphanie PERRIER - Suppléante

# ORGANISATION ET GOUVERNANCE

## COMITÉ SYNDICAL

20 membres désignés  
par les collectivités  
adhérentes

Décide

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sous l'autorité du Président  
+ 10 membres  
+ représentants d'associations

Examine le rapport produit  
par les délégués de service  
public, la qualité et le prix  
du service public

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du Président,  
10 membres élus + la DDCSPP  
+ le Payeur Départemental

Étudie les offres et  
attribue les marchés

## PERSONNEL

1 directeur + 3 agents

Applique les décisions  
du Comité Syndical  
et du Bureau

## BUREAU

**Frédéric SOULIER**,  
Président  
**Charles FERRE**,  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
**Daniel ESCURAT**,  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Stéphanie VALLEE**,  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
+ 7 membres élus

Prépare et exécute  
les décisions du Comité  
Syndical

## COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Sous l'autorité du Président  
+ 10 membres

Étudie les questions relatives  
aux délégations de  
service public

# LE TERRITOIRE ET LA COLLECTE

**Ordures ménagères en baisse, tri en hausse :**  
toutes les collectivités du SYTTOM 19 enregistrent  
une baisse du poids d'ordures ménagères collectées,  
corrélée à une hausse des emballages,  
papiers et verre, recyclables.

**LE TERRITOIRE COMPREND  
356 COMMUNES,  
SOIT 279 187 HABITANTS :**

- Corrèze : 279 communes
- Dordogne : 12 communes
- Cantal : 54 communes
- Creuse : 11 communes

## Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources

👤 5 769 habitants  
📍 20 communes

OM : 1 651 t - 286 kg/hab.  
Emballages : 205 t - 36 kg/hab.  
Papier : 95 t - 16 kg/hab.  
Verre : 348 t - 60 kg/hab.

## Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté

👤 32 309 habitants  
📍 70 communes

OM : 8 414 t - 260 kg/hab.  
Emballages : 684 t - 21 kg/hab.  
Papier : 464 t - 14 kg/hab.  
Verre : 1 022 t - 32 kg/hab.

## SIRTOM de la Région de Brive

👤 151 569 habitants  
📍 120 communes

OM : 27 230 t - 180 kg/hab.  
Emballages : 5 737 t - 38 kg/hab.  
Papier : 2 628 t - 17 kg/hab.  
Verre : 5 694 t - 38 kg/hab.

## Communauté de Communes Sumène Artense

👤 8 343 habitants  
📍 16 communes

OM : 1 838 t - 220 kg/hab.  
Emballages : 229 t - 27 kg/hab.  
Papier : 135 t - 16 kg/hab.  
Verre : 333 t - 40 kg/hab.

## Communauté de Communes Ventadour - Égletons - Monédières

👤 10 148 habitants  
📍 19 communes

OM : 2 556 t - 252 kg/hab.  
Emballages : 211 t - 21 kg/hab.  
Papier : 132 t - 13 kg/hab.  
Verre : 341 t - 34 kg/hab.

## SIETOM des 4 Cantons

👤 15 093 habitants  
📍 38 communes

OM : 3 914 t - 259 kg/hab.  
Emballages : 179 t - 12 kg/hab.  
Papier : 192 t - 13 kg/hab.  
Verre : 571 t - 38 kg/hab.

## Communauté de Communes Xaintrie Val'dordogne

👤 11 298 habitants  
📍 30 communes

OM : 2 775 t - 246 kg/hab.  
Emballages : 342 t - 30 kg/hab.  
Papier : 118 t - 10 kg/hab.  
Verre : 536 t - 47 kg/hab.

## Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

👤 44 658 habitants  
📍 43 communes

OM : 10 567 t - 237 kg/hab.  
Emballages : 1 040 t - 23 kg/hab.  
Papier : 558 t - 12 kg/hab.  
Verre : 1 346 t - 30 kg/hab.

Légende

Contour de  
la Corrèze

Unité de Valorisation  
Énergétique (UVE)

Centre  
de tri

Centre de  
transfert

## Collectivités partenaires



SYDED 46 (Syndicat de  
Traitement des Déchets du  
Lot) partenaire depuis 2002



SMD3 (Syndicat de Collecte  
et Traitement des Déchets  
de la Dordogne) partenaire  
depuis décembre 2019

RETROUVEZ NOTRE  
CARTE INTERACTIVE SUR  
[WWW.SYTTOM19.FR](http://WWW.SYTTOM19.FR)

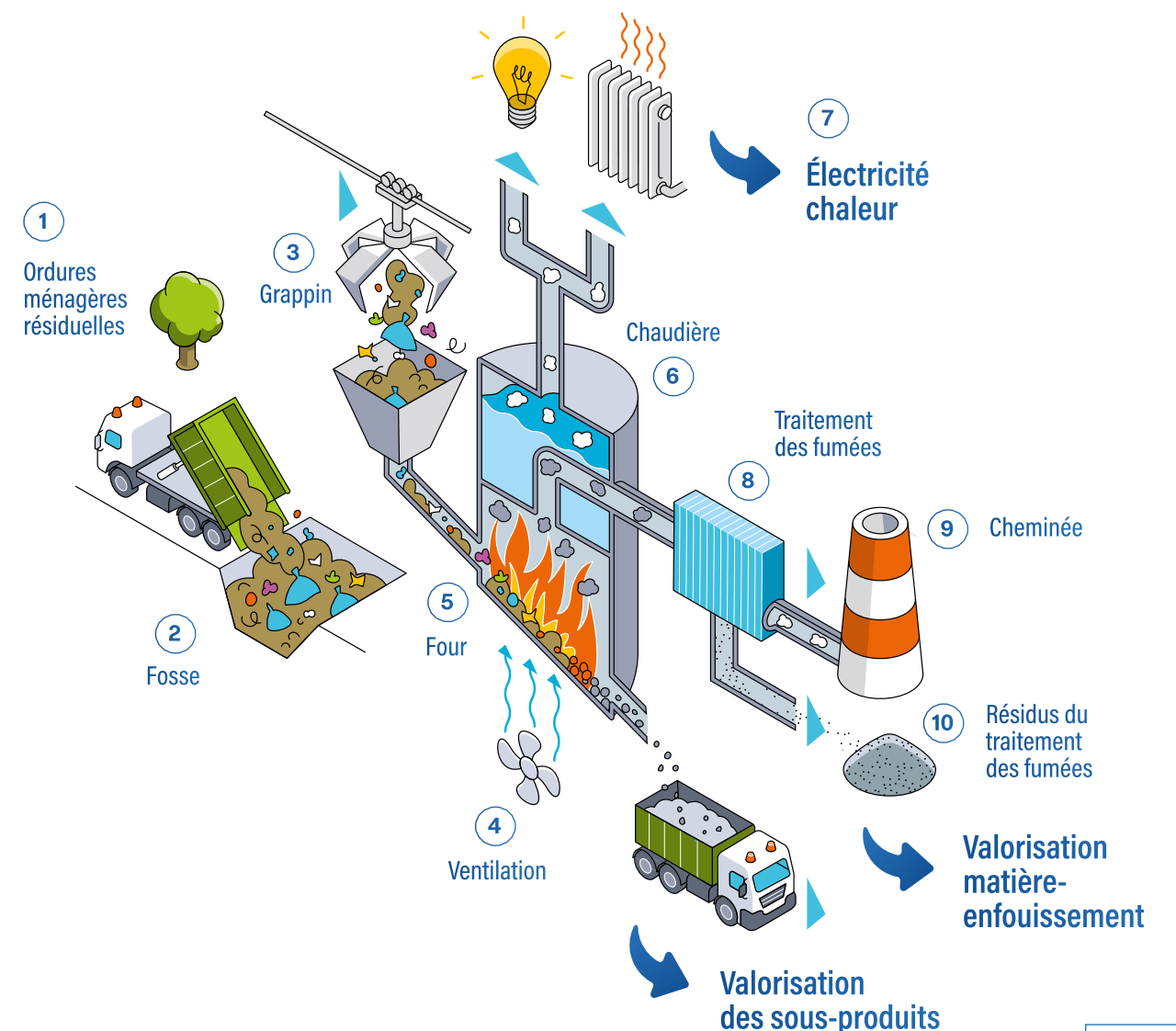
# LES MISSIONS DU SYTTOM 19

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

traitement des ordures  
ménagères  
résiduelles

## L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DU SYTTOM 19 COMPREND :

- Les études et orientations liées aux filières de valorisation des déchets
- L'organisation de la logistique et du transport des déchets et matières recyclables
- La valorisation des matières :
  - par recyclage
  - par compostage ou méthanisation pour les fractions organiques
  - par production d'énergie dans les UVE



# LA VALORISATION MATIÈRE

Traitement des produits de collecte sélective



”

## L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS NOUS CONDUIT À DES RÉSULTATS NON NÉGLIGEABLES

Cette année encore, nous avons pu constater une baisse de la quantité des ordures ménagères et des encombrants collectés dans les collectivités. On explique cela grâce aux directives nationales, aux campagnes de sensibilisation mais aussi par les motivations individuelles de chacun. Cela signifie également que les actions du SYTTOM 19 ont un véritable impact. Les ambassadeurs de tri ont fait du bon travail dans les communes, notamment dans les écoles où il est primordial de sensibiliser les jeunes. La taxe incitative est aussi un élément essentiel : pour les habitants qui feront l'effort de produire moins de déchets, cela coûtera moins cher et pour les autres, un peu plus cher. Toutes ces actions combinées nous conduisent à des résultats non négligeables.



**Daniel Escurat**,  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
du Syttom 19 et Maire de  
Chaveroche.

# LE TRANSPORT DES DÉCHETS

La gestion du transport des déchets est centrale pour le SYTTOM 19. Même si les biodéchets sont de plus en plus sortis de la poubelle marron, l'ensemble des déchets nécessite une organisation précise.



# FAITS MARQUANTS 2023



01

## REPLACEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE VAPEUR CHEZ BLEDINA

Équipement permettant à l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche de fournir de la vapeur essentielle au process de production de petits pots pour bébé.



02

## MISE EN SERVICE DES ANALYSEURS MERCURE SUR LES UVE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE ET DE ROSIERS-D'ÉGLETONS

Les 2 UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers-d'Égletons ont été équipées d'analyseurs en continu pour le Mercure, afin de respecter les évolutions réglementaires.

**23 143 tonnes**  
de déchets recyclés

**19 389 MWh**  
d'électricité produite

**95 000 MWh**  
de chaleur valorisée

03

## RÉCEPTION DES TRAVAUX DE DÉFENSE INCENDIE SUR L'UVE DE ROSIERS-D'ÉGLETONS

Les travaux d'optimisation de la sécurité incendie du site ont été finalisés par le SYTTOM 19 avec la mise en service de nouveaux dispositifs de lutte dont 8 RIA et 2 canons à mousse sur les fosses de stockage et la mise en place d'une cuve de 300 m³ et de 2 bâches souples de 360 m³ réceptionnées par le SDIS.



04

## RENFORCEMENT DU TRAITEMENT DES OXYDES D'AZOTE SUR L'UVE DE ROSIERS-D'ÉGLETONS

Les travaux permettant de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation BREF Incinération (prescrivant des contrôles complémentaires et la réduction des valeurs limites d'émissions des rejets gazeux et des effluents liquides du site) ont été finalisés.

05

## VISITES DES UVE

Le SYTTOM 19 propose des visites des installations de traitement des déchets afin de sensibiliser le grand public au tri des déchets et à la valorisation énergétique.

En 2023 : Plus d'une centaine de visiteurs sont venus visiter les UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers-d'Égletons et ont été sensibilisés au tri.



# LES PROJETS 2024

## RÉDUIRE LES DÉCHETS RÉSIDUELS - PRÉPARER L'AVENIR SUR LA VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE

Le schéma directeur sur la collecte et le traitement des déchets continue d'être déployé sur le territoire et les collectivités engagent le changement dans les modalités de collecte en favorisant la réduction des déchets résiduels (réduction des fréquences de collecte des OM, tarification incitative, extension des consignes de tri...).

Un objectif d'atteindre 170 kg/hab/an en 2026 et l'instauration d'un barème de traitement incitatif de 2<sup>ème</sup> rang en 2026 qui favorisera les collectivités qui auront engagé des actions pour la réduction de leurs déchets.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes et avec l'accroissement des apports de matières à recycler, des travaux d'aménagement des centres de transfert d'Ussel et de Naves seront réalisés.

## MAÎTRISER LE COÛT DE TRAITEMENT POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Dans un contexte d'augmentation de la fiscalité sur le traitement des déchets et de raréfaction des exutoires, la maîtrise de nos équipements et la réduction des déchets du territoire sont une priorité pour maîtriser les répercussions des coûts sur la fiscalité locale.

## DES PARTENARIATS INTERDÉPARTEMENTAUX RENFORCÉS

Des partenariats avec le SYDED du Lot et le SMD3 permettent une optimisation des installations de chacune des structures (UVE pour le SYTTOM 19 et centre de tri pour le SYDED 46 et SMD3) ainsi que du transport des déchets. Afin de renforcer cette coopération et de pérenniser les installations sur le long terme, des conventions d'entente entre les structures seront signées en 2024.

## LES UVE DES OUTILS AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Pour l'année 2023, les UVE ont permis de fournir une quantité d'énergie non négligeable sur le territoire :

### 19 389 MWh

d'électricité produite en 2023, soit environ  
15 000 habitants alimentés en électricité

### 95 000 MWh

de chaleur valorisée, soit environ  
25 000 habitants chauffés

Des travaux de dévoiement du réseau vapeur/condensats entre l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et le site industriel BLEDINA seront lancés en 2024. Ils permettront d'assurer la continuité de fourniture de vapeur à l'industriel dans le cadre de l'aménagement et la modification des voies de circulation programmés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Si la baisse de production des déchets ménagers, et en particulier résiduels, reste une priorité pour le SYTTOM 19, il est nécessaire de pouvoir sécuriser notre capacité à prendre en charge les flux de déchets résiduels produits par les ménages, les installations de tri ou les entreprises du territoire.

En région Nouvelle Aquitaine, environ 1.4 Mt de déchets résiduels sont encore destinés à l'enfouissement, faute de disposer d'exutoire pour une valorisation matière ou énergétique.

Cette capacité doit être diminuée de 50 % en 2031 et sur le territoire Corrèzien car le dernier centre d'enfouissement fermera ses portes en 2028. La valorisation énergétique restera le seul exutoire pour les flux de résiduels non recyclables, non biodégradables dont nous devons assumer la valorisation dans les meilleures conditions techniques et environnementales pour les 50 années à venir.

L'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche, âgée de 50 ans, sera reconstruite dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) engagée en 2022 pour que le territoire bénéficie d'un outil compétitif pour l'avenir. L'attribution de cette DSP aura lieu en 2024.



Charles Ferré,  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
du SYTTOM 19, Maire  
d'Égletons et Président de la  
Communauté de Communes  
Ventadour-Égletons  
-Monédières

## 2023 A ÉTÉ MARQUÉ PAR UNE PRODUCTION DE CHALEUR RECORD

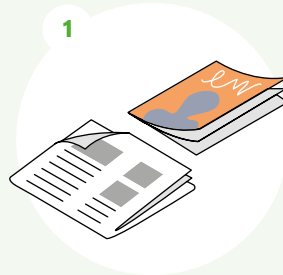
Nous avons fait le choix de reporter l'incitativité en 2026 pour permettre de lisser les coûts d'investissement. Dans un premier temps les colonnes d'apport volontaire concerneront le tri, les modifications de collecte des ordures ménagères et l'incitativité interviendront dans un 2<sup>e</sup> temps. Dans les satisfactions, nous pouvons noter l'intérêt permanent des UVE pour la production d'énergies renouvelables, marqué par une production de chaleur record, qui alimente notamment les serres de tomates à Égletons, l'usine Blédina et les réseaux de chaleur urbains.

# LA POUBELLE CORRÉZIENNE EN 2023

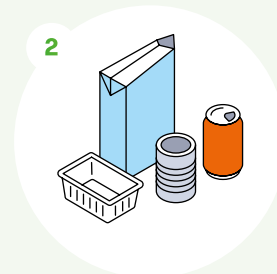
EN 2023, LA POUBELLE  
DES CORRÉZIENS COMPRENAIT

11 KG DE DÉCHETS  
EN MOINS QU'EN 2022

Papier  
15 kg (2023)  
(-1 kg) (2022)



Emballages  
31 kg (2023)  
(+1 kg) (2022)



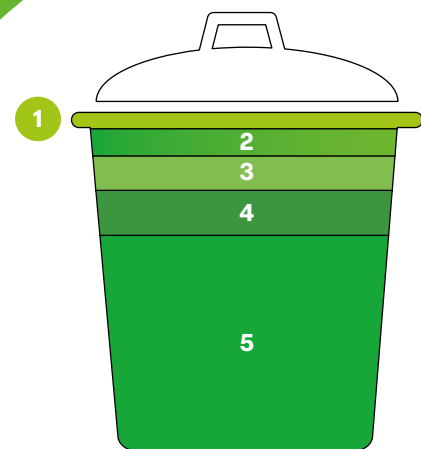
Verre  
37 kg (2023)  
(=) (2022)



Refus de tri  
12 kg (2023)  
(=) (2022)



Ordures ménagères  
résiduelles  
211 kg (2023)  
(-12 kg) (2022)



306 kg/habitant/an  
(-11 kg)



**Stéphanie  
Vallée,**

3<sup>e</sup> Vice-Présidente du  
Syttom 19, Maire de Saint-  
Paul, Vice-Présidente de  
Tulle Agglo et Conseillère  
Départementale.

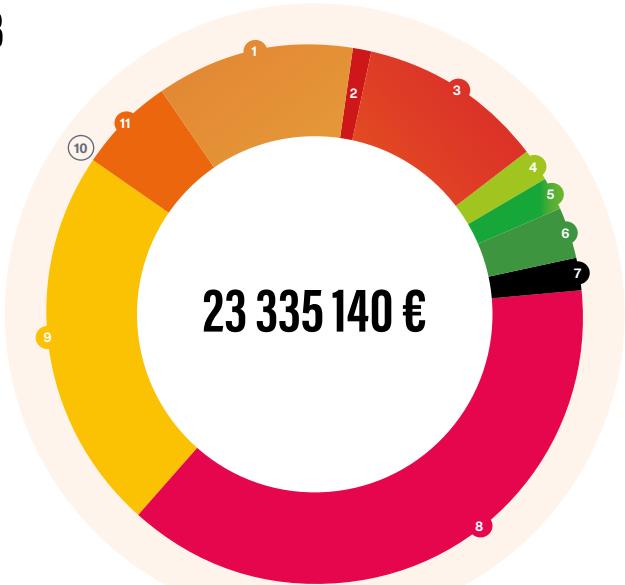
**L'INCITATIVITÉ SERA APPLIQUÉE  
À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

L'objectif de la taxe incitative est de réduire le tonnage des déchets apportés aux incinérateurs. Pour cela, il est crucial que chacun diminue sa production d'ordures ménagères. Les écarts entre les communes sont parfois très importants, allant de 178 à 319 kilos de déchets par an et par habitant. Le SYTTOM 19 facturera proportionnellement chaque collectivité, qui sera ensuite libre d'appliquer ou non la hausse ou la réduction de la taxe auprès de ses administrés, avec un objectif commun de 170 kg/an/habitant. Toutes les collectivités commencent à mettre en place des outils pour réduire la production de déchets, mais cette démarche prend plusieurs années. C'est pourquoi nous n'avons pas décidé d'annuler cette taxe mais de la reporter. Elle sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

# BILAN FINANCIER

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

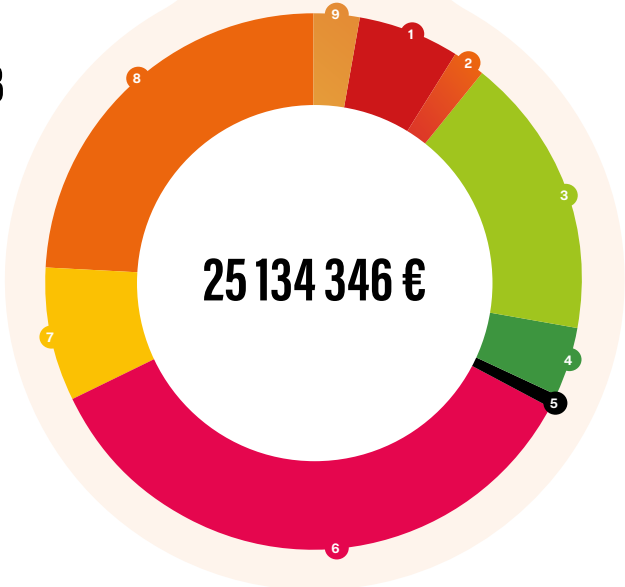
- ① 2 791 754 € / 12%  
Prestation TRI
- ⑪ 1 369 445 € / 6%  
TGAP
- ⑩ 116 175 € / 0%  
Fermentescibles
- ⑨ 5 507 155 € / 23%  
Reversement des recettes matières
- ⑧ 8 776 006 € / 38%  
Valorisation énergétique



- ② 210 850 € / 1%  
Intérêts de la dette
- ③ 2 507 610 € / 11%  
Dotation aux amortissements  
et opération d'ordre
- ④ 400 280 € / 2%  
Centres de transfert
- ⑤ 429 948 € / 2%  
Transport emballages
- ⑥ 819 257 € / 3%  
Transport OM
- ⑦ 406 660 € / 2%  
Services généraux

## RECETTE DE FONCTIONNEMENT 2023

- ① 1 435 095 € / 6%  
Énergie thermique
- ⑨ 791 751 € / 3%  
Énergie électrique
- ⑧ 5 988 566 € / 24%  
Collectivités en Convention OMR
- ⑦ 1 936 269 € / 8%  
Collectivités membres TRI

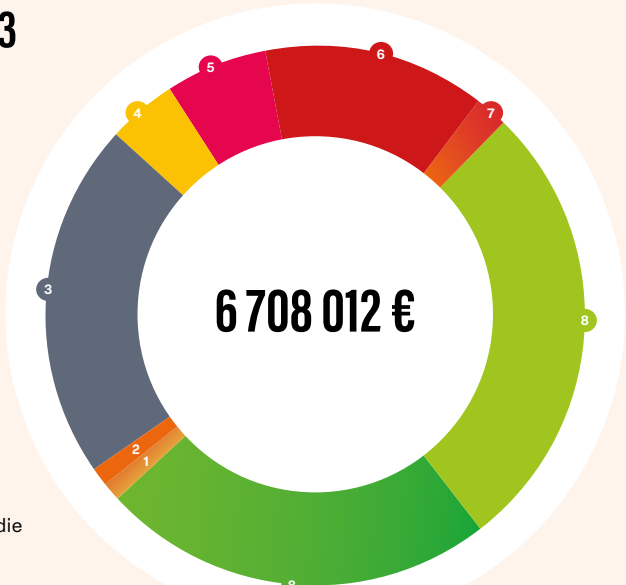


- ② 422 891 € / 2%  
Opération d'ordre  
(reprise sur subvention)
- ③ 4 258 783 € / 17%  
Éco-organisme
- ④ 1 150 990 € / 4%  
Vente de matériaux recyclables
- ⑤ 380 486 € / 1%  
Divers  
(RH, Pénalités sur marchés publics,...)
- ⑥ 8 769 514 € / 35%  
Collectivités membres OMR

Excédent cumulé fin 2023 4 074 057 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

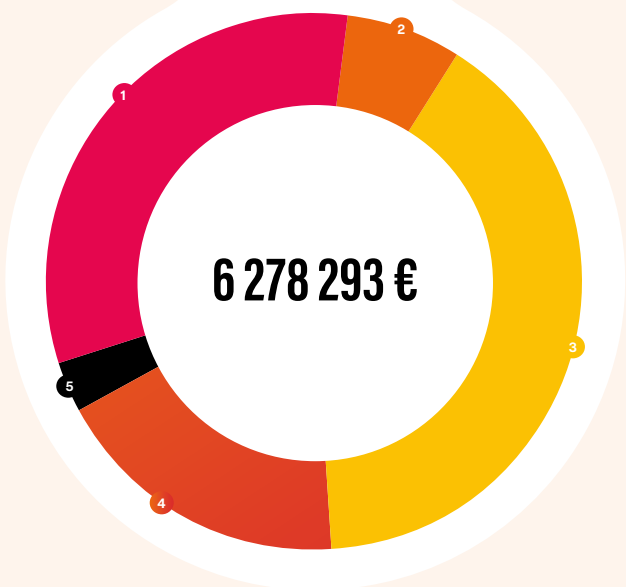
- ① 83 987 € / 1%  
UVE Saint-Pantaléon-de-Larche  
Analyseurs mercure
- ② 76 724 € / 1%  
UVE Saint-Pantaléon-de-Larche BREF
- ③ 1 426 396 € / 21%  
UVE Saint-Pantaléon-de-Larche GER
- ④ 284 022 € / 4%  
UVE Rosiers-d'Égletons Défense incendie



- ⑤ 412 327 € / 6%  
UVE Rosiers-d'Égletons BREF (DeNox)
- ⑥ 891 279 € / 13%  
UVE Rosiers-d'Égletons GER
- ⑦ 123 501 € / 2%  
Centres de transfert
- ⑧ 1 829 001 € / 27%  
Remboursement du capital
- ⑨ 1 580 776 € / 24%  
Opération d'ordre

## RECETTE D'INVESTISSEMENT

- ① 2 000 000 € / 32%  
Emprunt
- ⑤ 198 137 € / 3%  
Amortissement de subvention



- ② 414 662 € / 7%  
FCTVA
- ③ 2 507 610 € / 40%  
Opération d'ordre
- ④ 1 157 884 € / 18%  
Affectation du résultat

Déficit d'investissement financé sur excédents 429 718 €

# LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS

## MARCHÉS DE TRAVAUX

► Marchés dont le montant est compris entre 100 000 € HT et 5 537 999.99 € HT

| Intitulé                                                                                                               | Attributaire | Département |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Construction d'un abri métallique sur le Centre de transfert d'Ussel – Lot n°1 charpente couverture bardage métallique | AYGUESPARSES | CANTAL      |

► Marchés dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 99 999.99 € HT

| Intitulé                                                                                  | Attributaire | Département |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Construction d'un abri métallique sur le Centre de transfert d'Ussel – Lot n°2 Maçonnerie | KESKIN       | CORREZE     |

► Marchés dont le montant est en dessous de 40 000 € HT

| Intitulé                                                                   | Attributaire | Département |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Diagnostic environnemental de la qualité des sols et des eaux souterraines | GEAUPOLE     | LOIRET      |

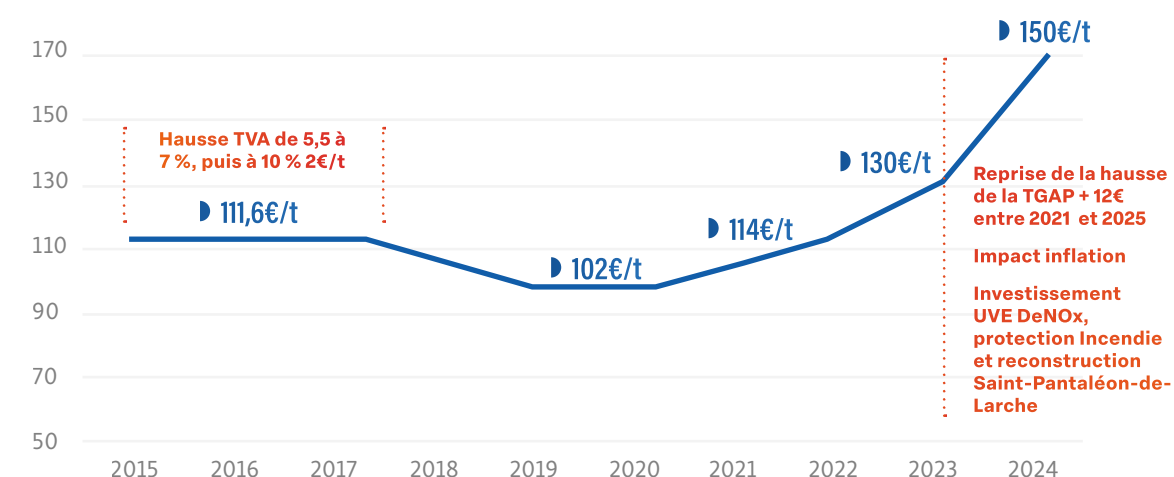
## MARCHÉS DE SERVICES

► Marchés dont le montant est en dessous de 40 000 € HT

| Intitulé                                                                                                  | Attributaire | Département |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Mise en conformité logiciel WEX selon BREF Incinération et guide FNADE – UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche | ENVEA        | YVELINES    |

# EVOLUTION DU TARIF TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OMR

## ► Évolution du tarif transport et traitement des OMR



Evolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des dernières années.  
Une évolution des coûts liée à la fiscalité TVA et TGAP, à l'inflation et aux investissements en cours et à venir

La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale,...) impacte fortement le tarif de traitement des déchets, la loi de finance prévoit des hausses fiscales de la TGAP jusqu'en 2025 d'un montant de + 12 €/t en moyenne sur les 2 UVE, soit environ + 1 200 000 € / an (vs 2020).

L'inflation que nous connaissons impacte également fortement les services rendus par le SYTTOM 19.

Les révisions liées aux marchés de transport ont impacté de plus de 17% les coûts de transport (impact carburant et salaires).

L'exploitation des UVE est également fortement impactée par l'inflation, et l'évolution des recettes énergétiques ne compense pas les hausses de charges subies sur l'exploitation.

La hausse du reversement des recettes de collecte sélective aux collectivités membres s'élève en 2023 à 5 507 155 € (4 358 842 € en 2022) pour un budget de 3 337 877 € de transport et traitement des emballages.

## EN 2023



Le coût de transport et traitement des emballages s'élève à **10 €/habitant.**

Les recettes et soutiens matières reversés s'élèvent à **20 €/habitant.**

Le coût de transport et traitement des ordures ménagères résiduelles s'élève à **27,4 €/habitant.**

Le coût du tri est de **260 € TTC/t** en 2023.

# RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE

SYTTOM 19  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



*Pierre Pittman,*  
Directeur du SYTTOM 19

”  
NOUS AVONS ENREGISTRÉ  
D'EXCELLENTE MESURES  
ENVIRONNEMENTALES COMME CHAQUE ANNÉE

Tous les projets prévus pour 2023 ont été réalisés. Nous avons équipé les deux UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Rosiers-d'Égletons d'analyseurs mercure qui permettent de contrôler les rejets de mercure en continu, conformément aux demandes réglementaires. A Rosiers-d'Égletons, des travaux ont également eu lieu en fin d'année, avec la mise en service du traitement de fumée sur les oxydes d'azote. A l'UVE de Rosiers-d'Égletons, les maraîchers disposent désormais d'une utilisation d'énergie plus importante, avec leur passage à 8 hectares.

Les voyants sont globalement au vert : les réunions et séances de négociations pour la construction-exploitation de la nouvelle UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche ont été riches d'enseignements. Nous avons enregistré d'excellentes mesures environnementales comme chaque année, et nous avons constaté une baisse de production des déchets, combinée à une augmentation de collecte des emballages, ce qui va dans le bon sens.

# LES PERFORMANCES DE LA VALORISATION 2023

En 2023, le SYTTOM 19 a traité 58 921 tonnes d’ordures ménagères résiduelles, soit une baisse de 5,6% sur une année.

## VALORISATION MATIÈRE

|                                                                                                              | 2021     | 2022     | 2023     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Collecte sélective (emballages entrant centres de tri de Saint-Jean-Lagineste et de Marcillac-Saint-Quentin) | 11 971 t | 11 440 t | 12 015 t |
| Emballages légers recyclés                                                                                   | 8 211 t  | 8 534 t  | 8 626 t  |
| Acier - Aluminium                                                                                            | 652 t    | 679 t    | 650 t    |
| Cartons                                                                                                      | 5 982 t  | 6 197 t  | 6 380 t  |
| Papier                                                                                                       | 5 014 t  | 4 568 t  | 4 322 t  |
| Plastiques                                                                                                   | 1 432 t  | 1 523 t  | 1462 t   |
| Refus                                                                                                        | 3 872 t  | 3 427 t  | 3 444 t  |
| Verre                                                                                                        | 10 623 t | 10 393 t | 10 192 t |

Les centres de tri de Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46), et Marcillac-Saint-Quentin (SMD 3) ont permis de trier **12 015 tonnes d’emballages** (8 768 t sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et 3 247 tonnes sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin), en hausse sur une année.

Les **partenariats noués** avec les collectivités voisines SYDED 46 et SMD 3 permettent une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets : chaque transport d’ordures ménagères du Lot ou de la Dordogne vers la Corrèze assure un retour d’emballages à trier, permettant d’optimiser les transports en réduisant les transports à vide.

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS INDUSTRIELS

|                                                                         | 2021     | 2022     | 2023     |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Collecte ordures ménagères Territoire SYTTOM 19                         | 65 112 t | 62 384 t | 58 921 t |
| Encombrants de déchèteries triés et valorisés                           | 7 521 t  | 6 802 t  | 6 202 t  |
| Déchets de l’activité économique traités                                | 4 689 t  | 2 606 t  | 3 496 t  |
| Déchets traités pour les collectivités partenaires (SYDED 46, SMD 3...) | 35 167 t | 36 283 t | 45 000 t |

## BIODÉCHETS - FERMENTESCIBLES

|                                           | 2021  | 2022  | 2023  |
|-------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Collecte des biodéchets - fermentescibles | 342 t | 457 t | 564 t |

”

## LA COLLECTE DE BIODÉCHETS AUGMENTE ET CONTINUE DE SE DÉVELOPPER

La quantité de biodéchets augmente grâce à une couverture municipale de 90% à Brive et se développe dans les communes voisines. Cette démarche, initiée par la ville en 2016, est désormais obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et rencontre un franc succès auprès des habitants. Certains se déplacent dans des points de collectes implantés dans la ville pour déposer leurs déchets de cuisine et autre fermentescibles, ce qui nous a permis de collecter 564 tonnes de biodéchets en 2023. D’autres ont un composteur dans leur jardin qu’ils utilisent pour enrichir leur sol et leurs plantations. Dans cet esprit de revalorisation, chaque année, nous réalisons une distribution gratuite de compost auprès des adhérents du SIRTOM de Brive qui le souhaitent et nous leur offrons entre 50 à 100 litres de compost.



**Jean-Daniel Vilatte,**  
Élu du SYTTOM 19,  
Adjoint au Maire de Brive.

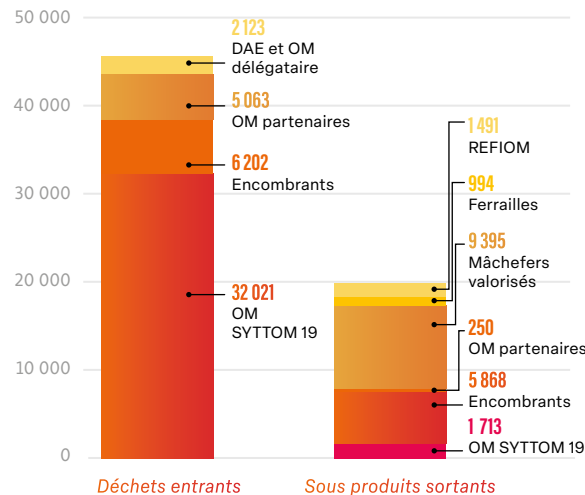
# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

## USINE DE ROSIERS-D'ÉGLETONS

L'année 2023 a été riche en travaux permettant d'optimiser et de sécuriser la valorisation énergétique des déchets du SYTTOM 19 :

- L'exploitant des serres a mis en service sa dernière tranche d'exploitation portant ainsi la surface des serres alimentées par Corrèze Énergies à 8,2 hectares.
- Les travaux d'optimisation de la sécurité incendie du site ont été finalisés par le SYTTOM 19 avec la mise en service de nouveaux dispositifs de lutte, dont 8 RIA et 2 canons à mousse sur les fosses de stockage et la mise en place d'une cuve de 300 m<sup>3</sup> et de 2 bâches souples de 360 m<sup>3</sup> réceptionnées par le SDIS.
- Dans le cadre de la maintenance des équipements permettant le maintien de la performance, la révision majeure du groupe turbo alternateur a été réalisée durant près de 6 semaines.
- Les travaux permettant de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation BREF Incinération (prescrivant des contrôles complémentaires et la réduction des valeurs limites d'émissions des rejets gazeux et des effluents liquides du site) ont été finalisés en respectant l'échéance du 03 décembre 2023.

### ► Bilan matière 2023 : UVE Rosiers-d'Égletons

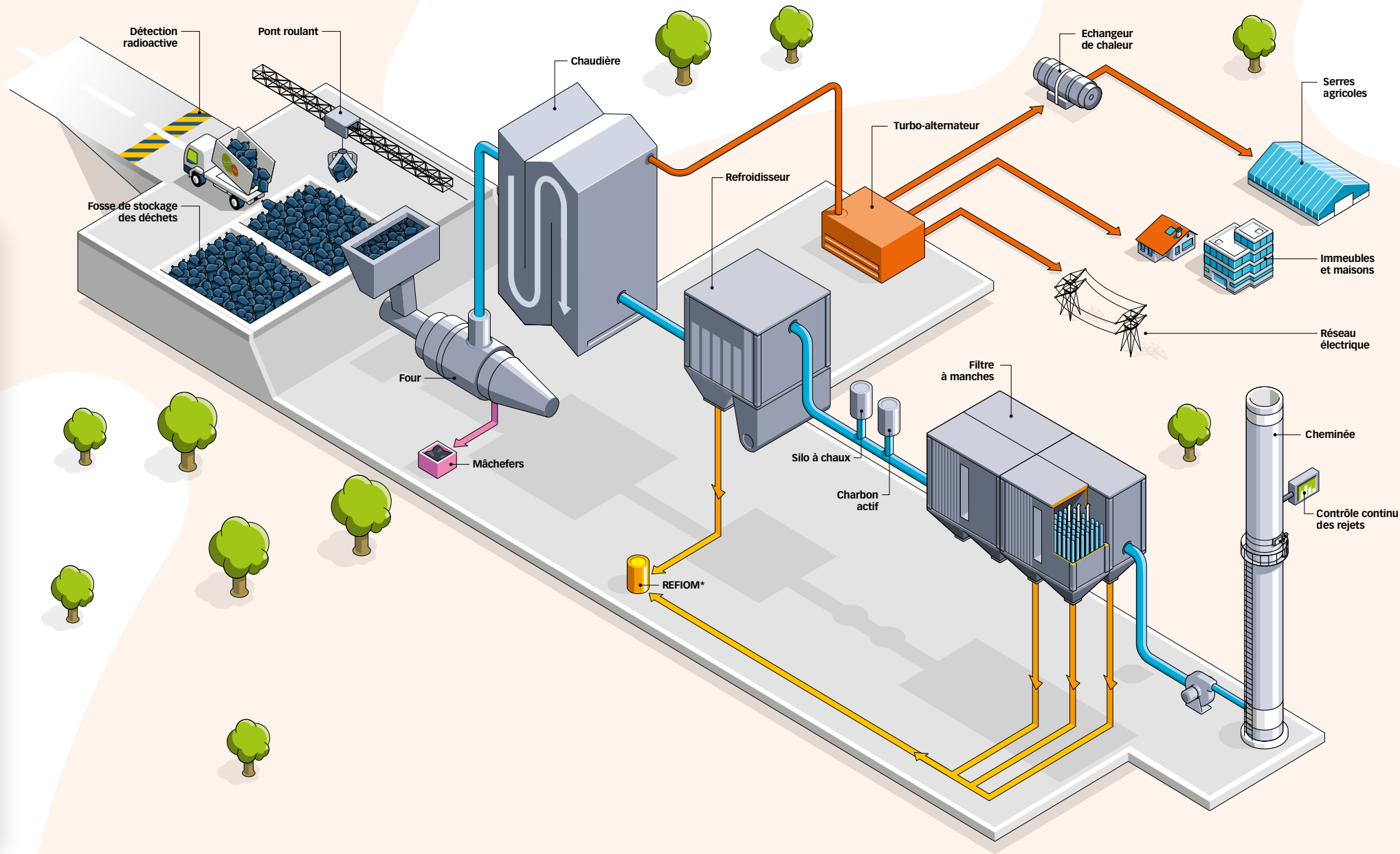


94%

des déchets réceptionnés au cours de l'année 2023 proviennent des adhérents du SYTTOM 19 (94% en 2022 et 96% en 2021).

### Fiche d'identité

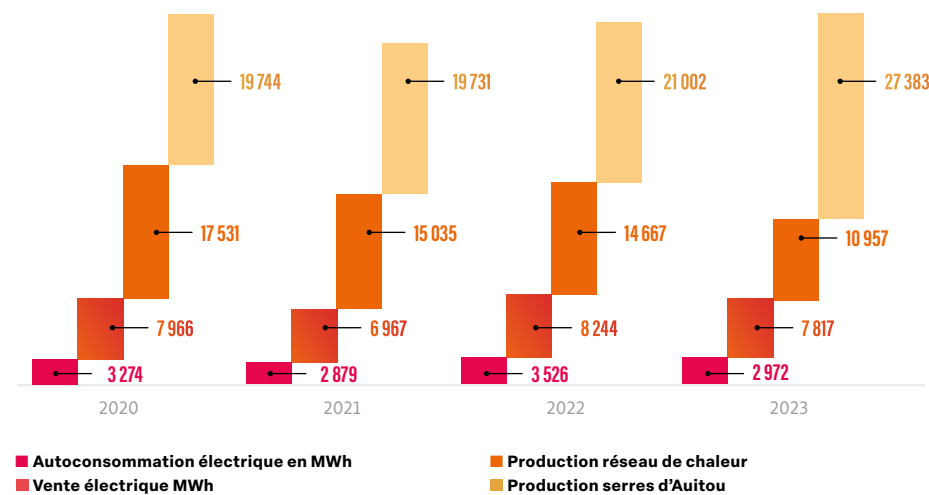
|                                       |                                                                                   |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Localisation                          | Rosiers-d'Égletons                                                                |
| Exploitant                            | Corrèze Énergies                                                                  |
| Capacité de traitement                | 43 000 t /an                                                                      |
| Année de mise en service              | 1998                                                                              |
| Matières traitées                     | Ordures ménagères et Encombrants de déchèteries, DIB (Déchets Industriels Banals) |
| Production                            | Électrique et Thermique                                                           |
| Tonnages de déchets valorisés en 2023 | 38 755 t                                                                          |
| Energie produite en 2023              | Energie Électrique : 10 790 MWh<br>Energie Thermique : 38 340 MWh                 |



## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 10 790 MWh électrique et 38 340 MWh thermique. Cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

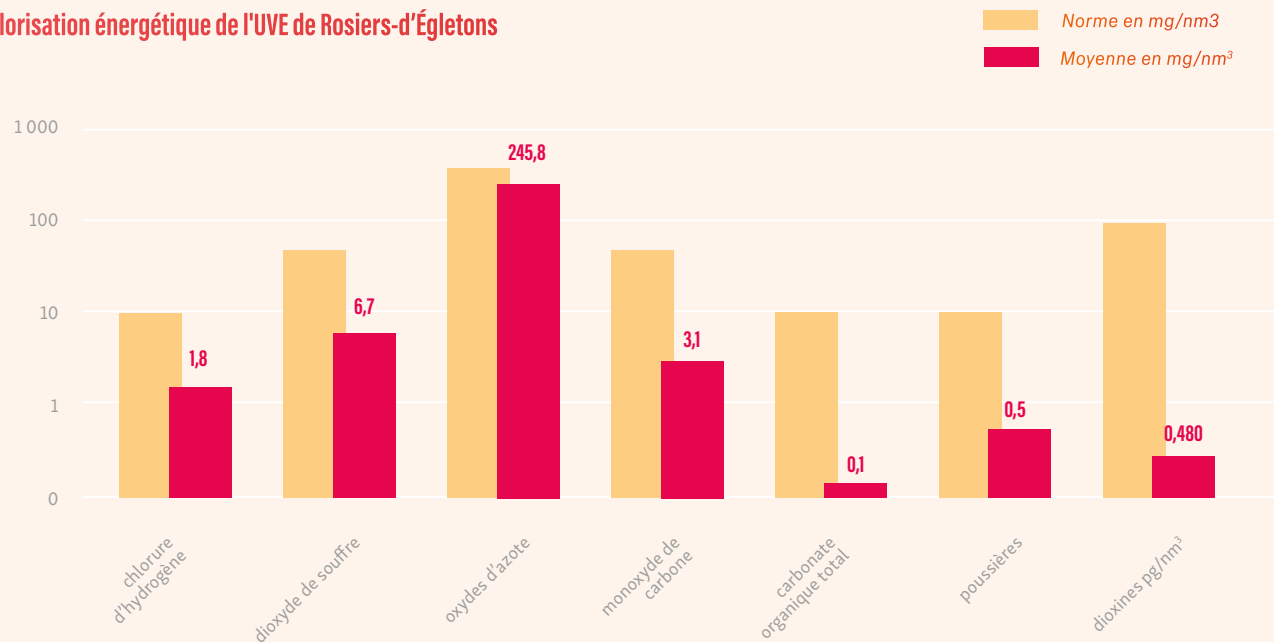
### Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



## MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les mesures environnementales de la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

### Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



L'UVE de Rosiers-d'Égletons

### RÉSULTATS DES MESURES SEMESTRIELLES EN DIOXINES ET MÉTAUX LOURDS

|                     |                    | Norme | 1 <sup>ère</sup> mesure | 2 <sup>e</sup> mesure |
|---------------------|--------------------|-------|-------------------------|-----------------------|
| Dioxines - furannes | pg/Nm <sup>3</sup> | 100   | 1,4                     | 3,10                  |
| Métaux lourds       | µg/Nm <sup>3</sup> | 500   | 52,91                   | 13,14                 |
| Cadmium             | µg/Nm <sup>3</sup> | 50    | 0,33                    | 0,14                  |
| Thallium            | µg/Nm <sup>3</sup> |       |                         |                       |
| Mercure             | µg/Nm <sup>3</sup> | 50    | 0,0005                  | 0,0009                |

# PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

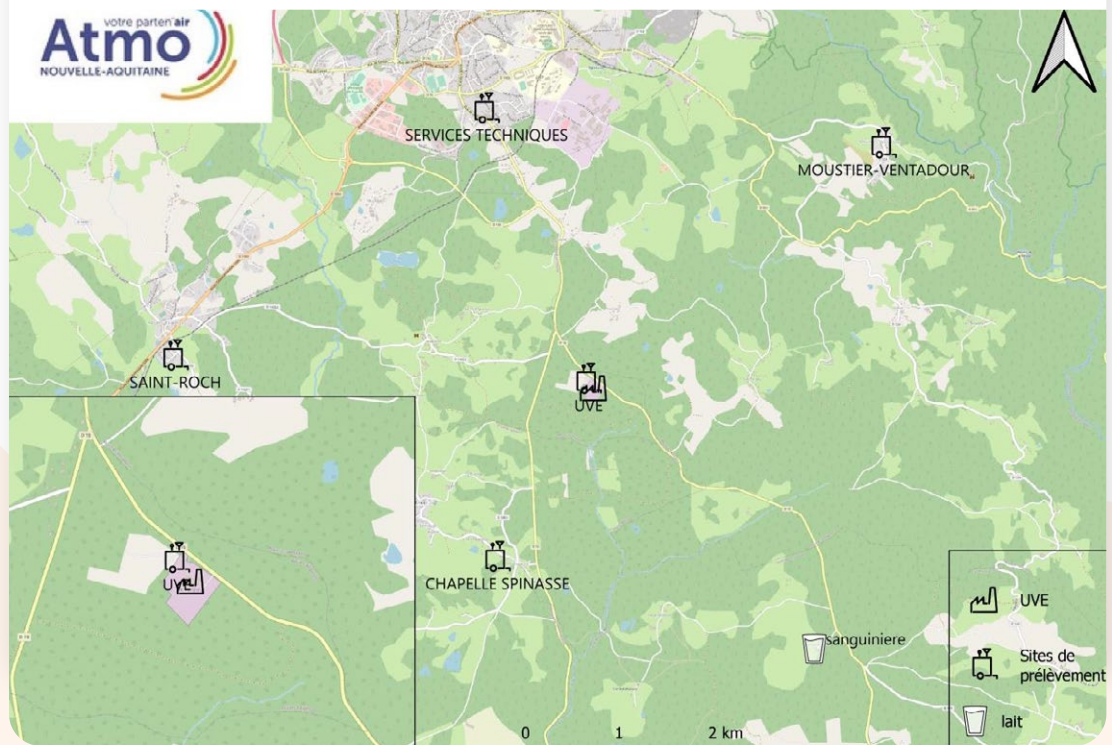
Initiées en 2005, des campagnes de mesure en dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de Corrèze afin de mesurer l'impact des rejets de ces polluants, tant

dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant. C'est dans cette continuité que la campagne de prélèvements autour des UVE de Corrèze a été effectuée par Atmo Nouvelle-Aquitaine en 2023.

## Les sites sélectionnés lors des précédentes campagnes de mesure ont été retenus pour ce nouveau plan de surveillance :

- Sur cinq sites, des jauges OWEN sont ainsi utilisées pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Le matériel a été installé entre le 31 août et le 28 septembre 2023.
- Un préleveur bas volume pour le suivi des métaux lourds (hors mercure) a été installé à proximité de l'UVE de Rosiers-d'Égletons entre le 31 août et le 7 septembre 2023, puis entre le 7 septembre et le 14 septembre 2023.
- Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique – UVE – du 06 au 13 septembre 2023.
- Le suivi du mercure gazeux a été effectué à l'aide de tubes actifs installés à proximité de l'UVE de Rosiers-d'Égletons entre le 31 août et le 14 septembre 2023.

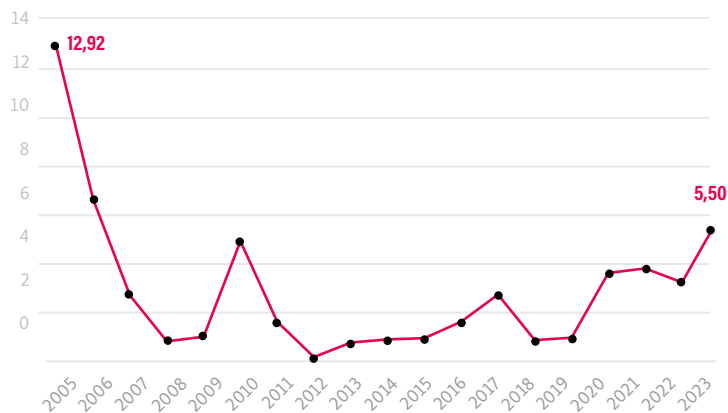
## Implantation des Points de Mesure



## MESURES DANS L'AIR AMBIANT

ATMO Nouvelle-Aquitaine réalise le suivi des dioxines/furannes autour de l'UVE de Rosiers-d'Égletons depuis 2005. Le graphique qui suit, rend compte de l'évolution des concentrations totales des dioxines/furannes en équivalent toxique depuis le début de suivi de l'UVE de Rosiers-d'Égletons.

### Préleveur d'air ambiant DA80, évolution annuelle du total des 17 congénères (en Fg/Nm<sup>3</sup>(10<sup>-15</sup>g))



Les 3 dernières années, les concentrations totales en équivalent toxique des 17 congénères les plus toxiques mesurées autour de l'UVE de Rosiers-d'Égletons étaient stables. Une hausse de ces valeurs est observée cette année.

La comparaison des valeurs obtenues en air ambiant au niveau du site « UVE » lors de cette campagne avec les valeurs mesurées sur d'autres sites de la région Nouvelle-Aquitaine permet de situer la position de cette UVE au niveau bas par rapport aux autres incinérateurs de la région.

## MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

### Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers-d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants :

Le site de Saint-Roch (Blanc) situé hors vent dominant et éloigné de l'UVE a été choisi comme blanc.

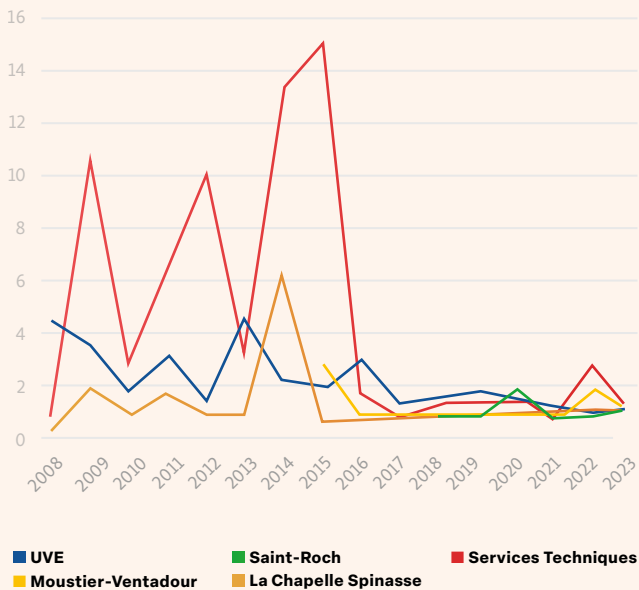
Les concentrations mesurées au cours des premières années du suivi de l'UVE étant plus élevées que celles mesurées ces dernières années, il a été décidé, par souci de clarté, de ne représenter les données qu'à partir de l'année 2008.

Historiquement, le site « Services techniques » est celui où les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique étaient le plus élevées. Depuis 2016, les concentrations ont nettement diminué sur ce site pour atteindre un niveau équivalent aux autres sites.

Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites depuis 2016 restent faibles et sont en baisse pour la campagne 2023.

### Retombées atmosphériques, évolution annuelle du total des 17 congénères

Concentrations équivalent toxique pg I-TEQ max OMS/m<sup>2</sup>/I



### MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,28 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées pour l'ensemble des congénères sont inférieures à la limite de quantification.

### MESURES DANS LE MIEL

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien. Le prélèvement de miel s'est effectué le 30 septembre 2023 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,24 pg I-TEQ/g** de produit, et inférieur à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

Aucun congénère sur les 17 n'a été détecté lors des analyses de l'échantillon de miel récolté au niveau de l'UVE. En comparaison, 2 congénères ont été détectés lors des analyses de l'échantillon de miel témoin éloigné de sources de pollution. Pour les autres congénères, les concentrations sont inférieures aux limites de détection.

### MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

Un prélèvement de chou a été effectué le 25 octobre 2023 à proximité de l'UVE. Un chou témoin, cultivé dans les serres de Limoges au même moment, servira de comparaison.

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers-d'Égletons est de 0,06 pg I-TEQ/g de matière fraîche. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche.

Concentrations  
en équivalent  
toxique

Végétaux :  
choux exposés

Végétaux :  
choux témoins

Total pg I-TEQ  
max OMS/g  
de MF

0,06

0,04

# LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

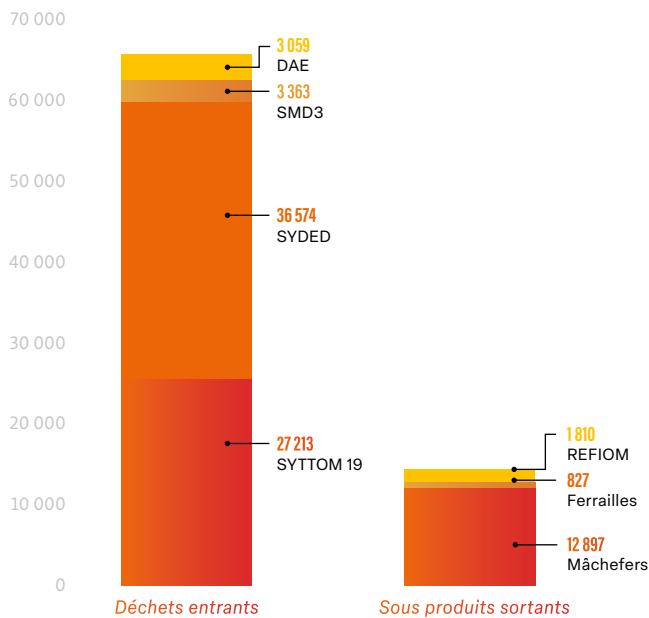
## USINE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE



L'année 2023 a été marquée par le lancement de l'appel d'offre visant à reconstruire et exploiter un nouvel outil pour les 25 prochaines années.

Malgré l'âge avancé de l'usine, le bilan 2023 est honorable avec une bonne capacité de traitement et de bonnes performances énergétiques et environnementales. L'UVE a également basculé sur les nouvelles normes WIBREF (BREF Incinération) sans retard.

### ► Bilan matière 2023 : UVE Saint-Pantaléon-de-Larche



Sur 2023 n'ont été acceptés sur site que les déchets du SYTTOM 19 ou tonnages issus d'entreprises du bassin de Brive ayant une démarche environnementale avec la valorisation énergétique de leurs déchets.

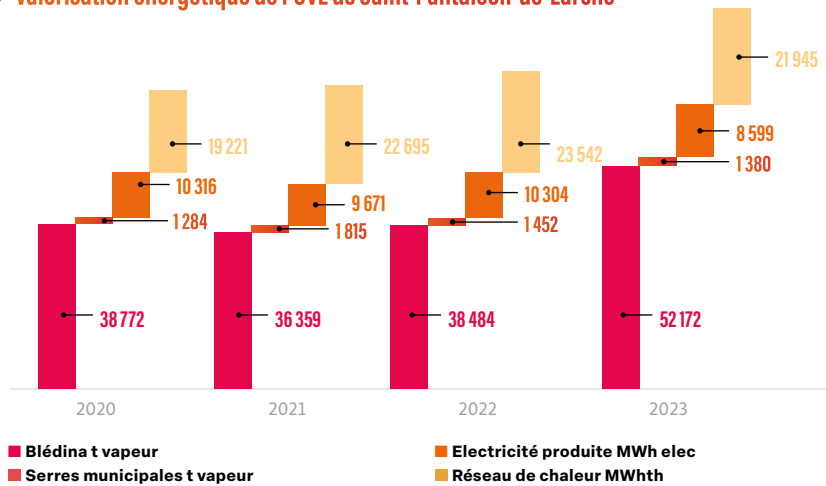
Comme pour les années précédentes, 2023 confirme les accords entre départements améliorant ainsi les capacités et performances de traitement des déchets (centre de tri et valorisation refus en UVE) et minimisant l'impact carbone grâce notamment à l'éviction du transport à vide.

| Fiche d'identité                      |                                                                  |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Localisation                          | Saint-Pantaléon-de-Larche                                        |
| Exploitant                            | CNIM CENTRE FRANCE                                               |
| Capacité de traitement                | 72 000 t / an                                                    |
| Année de mise en service              | 1972                                                             |
| Matières traitées                     | Ordures ménagères et déchets de l'activité économique            |
| Production                            | Thermique et Électrique                                          |
| Tonnages de déchets valorisés en 2023 | 70 209 t                                                         |
| Energie produite en 2023              | Energie Électrique : 8 599 MWh<br>Energie Thermique : 56 660 MWh |

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 83 252 t de vapeur (produisant 8 599 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l’usine lors des baisses de consommation de BLEDINA. Le réseau de chauffage urbain a consommé 21 945 MWh. A terme, cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

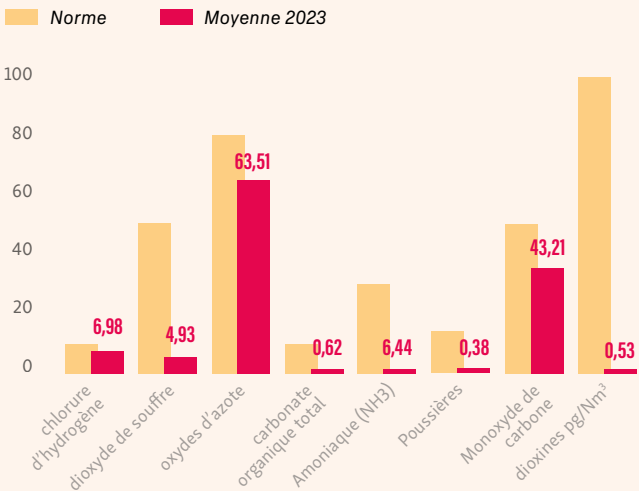
Valorisation énergétique de l’UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche



MESURES ENVIRONNEMENTALES

Conformément à l’Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l’Arrêté Ministériel du 3 août 2010, les installations d’incinération de déchets non dangereux sont équipées d’analyseurs en continu et de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes. Des analyseurs de mercure en continu équiperont les installations à compter de 2024. Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites réglementaires.

Moyenne des mesures en continu



RÉSULTATS DES MESURES SEMESTRIELLES EN DIOXINES ET MÉTAUX LOURDS

|                     |         | Normes | 1 <sup>ère</sup> mesure | 2 <sup>e</sup> mesure |
|---------------------|---------|--------|-------------------------|-----------------------|
| Dioxines - furannes | pg/Nm³* | 100    | 1,7                     | 0.2                   |
| Métaux lourds       | µg/Nm³* | 500    | 2                       | LQ                    |
| Cadmium/ Thallium   | µg/Nm³* | 50     | LQ                      | LQ                    |
| Mercure             | µg/Nm³* | 50     | 0,27                    | 0,6                   |

\*pg : picogramme, µg : microgramme

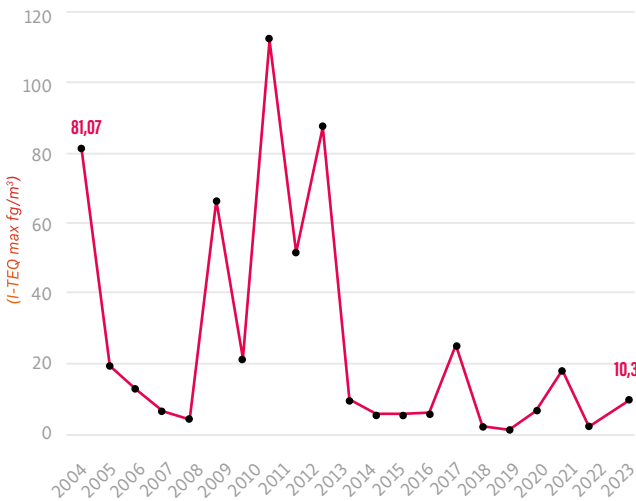
PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

MESURES DANS L’AIR AMBIANT

Un préleveur d’air ambiant DA80 a été installé à proximité de l’UVE du 7 au 14 septembre 2023 afin de mesurer les polluants contenus dans l’air aux abords de l’UVE. Il a été relevé une valeur de 10.33 fg/Nm³ de dioxines.

En 2023, la période de prélèvement est identique aux autres années et la concentration totale en équivalent toxique est légèrement supérieure, cependant celle-ci reste du même ordre de grandeur que ce qui est habituellement mesuré depuis plusieurs années.

Air ambiant, évolution annuelle du total des 17 congénères

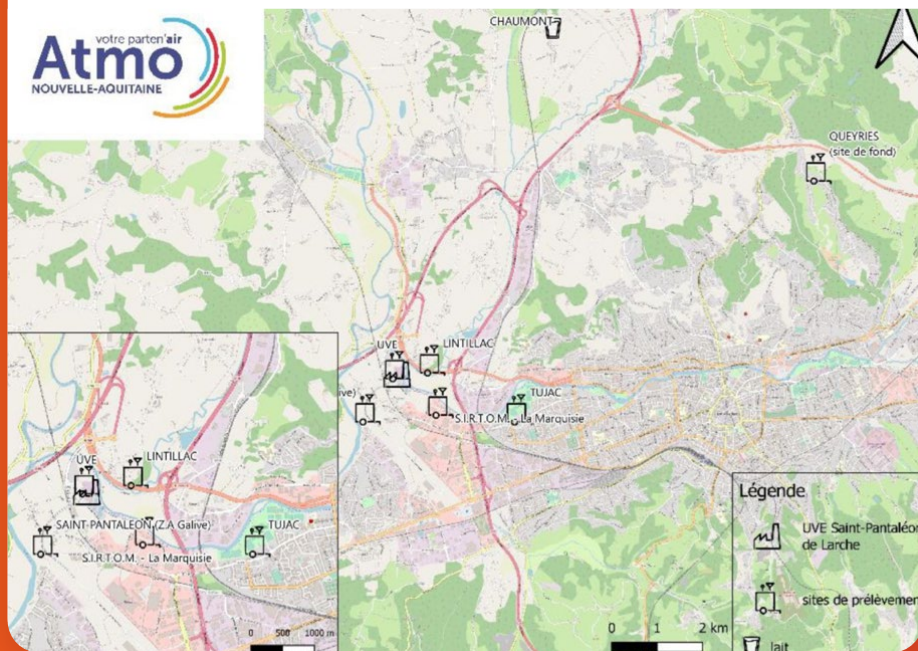


## MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Comme pour l'UVE de Rosiers-d'Égletons, l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, six paires de jauges Owen ont été utilisées du 31 août au 28 septembre 2023 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques.

Un suivi est réalisé sur l'UVE et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1 km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

### ► Implantation des Points de Mesure



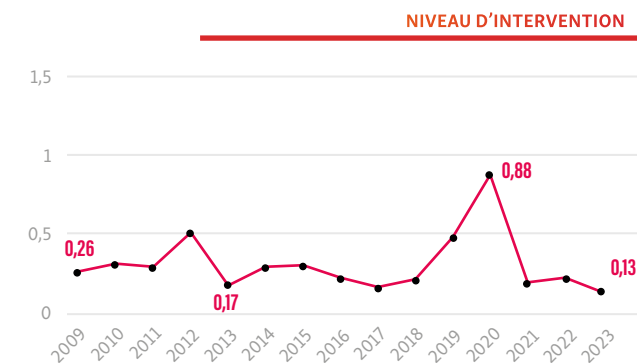
La concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique mesurée au niveau du site « UVE » est légèrement plus forte que celles mesurées au niveau des autres sites de prélèvements. Les sites de Lintillac, Saint-Pantaléon, La Marquisie présentent la même concentration totale en équivalent toxique que le site de fond « Queyries ».

*L'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche*

## MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

### ► Évolution annuelle du total des 17 congénères

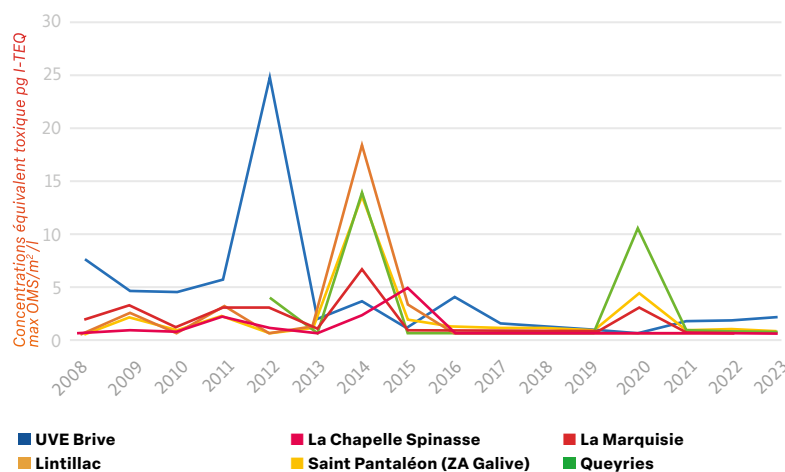


Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,13 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse**. Ce résultat – obtenu en sommant l'ensemble des concentrations mesurées pour les 17 congénères les plus toxiques auxquelles on a appliqué le facteur de toxicité – est équivalent, voir inférieur à ce qui est habituellement mesuré dans cette matrice de prélèvement.

Les concentrations mesurées sont inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 I-TEQ max OMS pg/g** de matière grasse.

### ► Retombées atmosphériques, évolution annuelle du total des 17 congénères



La concentration totale en équivalent toxique mesurée en 2023 est du même ordre de grandeur que celles mesurées depuis 2017 au niveau des sites de prélèvements. Pour rappel, en 2020, la concentration totale la plus forte avait été mesurée au niveau du site témoin « Queyries » hors influence de l'UVE.

MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par kg de poids corporel et par mois.

Un prélèvement de chou a été effectué le 21 décembre 2023 à proximité de l'UVE. Chaque année, un chou témoin est cultivé dans les serres de Limoges pour servir de comparaison. En 2023, la concentration en équivalent toxique du total des 17 congénères les plus toxiques est inférieure au niveau recommandé par la CEE.

MESURES DANS LE MIEL

Le prélèvement de miel s'est effectué le 6 septembre 2023 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de 0,17 pg I-TEQ/g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ/g de produit.

Concentrations en équivalent toxique

Végétaux :  
choux exposés

Végétaux :  
choux témoins

Total pg I-TEQ max OMS/g de MF

0,07

0,04

LA VALORISATION  
MATIÈRE

Les emballages ménagers de l'ensemble de la Corrèze sont totalement triés sur les centres de tri du SYDED 46 et du SMD3.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur la totalité du territoire du SYTTOM 19. Elle a permis une simplification du geste de tri pour l'utilisateur générant des économies financières et préservant la planète. Elle a également permis une diminution des ordures ménagères de 6kg/hab et une augmentation de la collecte sélective de 1kg/hab.

Les matériaux triés sur les centres de tri sont issus de la collecte sélective. À partir des centres de tri, sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnets (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

|      | Papier | EMR   | Plastiques | Tétra | Acier | Aluminium | Refus |
|------|--------|-------|------------|-------|-------|-----------|-------|
| 2020 | 1 781  | 2 008 | 1 350      | 132   | 518   | 70        | 3 019 |
| 2021 | 2 825  | 2 472 | 1 432      | 144   | 561   | 91        | 3 872 |
| 2022 | 3 877  | 2 898 | 1 516      | 137   | 585   | 93        | 3 427 |
| 2023 | 4 120  | 2 715 | 1 462      | 134   | 498   | 53        | 3 444 |



NORSKE SKOG, PARTENAIRE DU SYTTOM 19,  
TRANSFORME LE PAPIER COLLECTÉ EN PAPIER JOURNAL

Nous sommes la dernière usine à fabriquer du papier journal en France. Ce papier est fabriqué à partir de papier 100% recyclé que nous collectons auprès des trois quarts des collectivités. C'est notre philosophie : travailler en direct et en circuit court. Lorsque nous recevons le papier, il est en vrac. Il s'agit du papier amené dans les bornes d'apport volontaire que l'on va collecter à Ussac, Ussel et Naves. Sur demande du SYTTOM 19, nous y envoyons nos camions pour effectuer la collecte et le transportons jusqu'à notre usine à Golbey, dans les Vosges. Cela représente environ deux camions par semaine soit l'équivalent de deux heures de consommation pour nous. De la collecte à la transformation en pâte à papier, une semaine s'écoule, trois pour que cela arrive chez nos clients. Nous travaillons en flux tendu 365 jours par an 24h/24, ce qui nous permet de produire du papier pour produire 24 millions de journaux chaque année. En parallèle, pour faire face à l'érosion de la vente de papier, nous construisons une usine qui nous permettra de recycler le carton en carton ondulé que l'on revendra aux cartonnières.



Nathalie  
Clavier,  
responsable régionale  
Ouest - papiers récupérés  
chez NORSKE SKOG GOLBEY.

Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.

**SYTTOM 19**  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



”

## VALORPLAST VEUT RECYCLER LE PLUS DE PLASTIQUE POSSIBLE

Chez Valorplast, si notre objectif numéro un est de recycler le plus de plastique possible, ce qui compte réellement, c'est la façon de procéder. En tant que leader du marché en France, nous mettons un point d'honneur à travailler en toute transparence avec nos partenaires parmi lesquels nous comptons plus de la moitié des collectivités françaises. Nous nous efforçons de mettre en place une politique de traçabilité irréprochable, de façon à ce qu'elles sachent de quelles manières les matières plastiques qu'elles nous transmettent sont transformées. Grâce à elles, nous avons pu recycler 154 300 tonnes d'emballages plastiques en 2023. À titre d'exemple, pour les matières de type PET nous allons essentiellement faire du retour à l'emballage alimentaire. Pour les plastiques type polyoléfine, cela peut être revalorisé en matières nécessaires à la construction ou aux pièces automobiles. En complément de nos missions de revalorisation, nous accompagnons et conseillons les collectivités sur différentes actions. S'il y a besoin d'assurer un suivi de la qualité un peu plus précis ou d'échanger avec un centre de tri sur les consignes de tri à respecter, nous pouvons intervenir pour elles.



**Emilie Marin,**  
délégue régionale Sud-Ouest  
chez Valorplast.

# LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées : tous les emballages vont désormais dans le bac ou la colonne jaune. Nous sommes tous acteurs du recyclage. Engageons-nous, trions plus avec ces pratiques applicables sur tout le territoire du SYTTOM 19.



EN RESPECTANT CES  
CONSIGNES DE TRI,  
LES DÉCHETS BIEN TRIÉS  
SERONT BIEN RECYCLÉS



Les emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires vont dans les bacs jaunes ou colonnes jaunes.



Les ordures ménagères, produits d'hygiène, vaisselle cassée, petits objets en plastique vont dans les poubelles d'ordures ménagères.

1

Consommons mieux,  
jetons moins

2

Vous triez,  
nous recyclons

► En 2023 : 23 143 tonnes  
recyclées

3

Vos déchets contiennent  
de l'énergie, nous les valorisons

► En 2023 : 19 389 MWh d'électricité  
produite ; 95 000 MWh de chaleur  
valorisée



Les bouteilles et les bocaux en verre uniquement vont dans les colonnes vertes.



Le papier uniquement, pas de cartons, va dans les colonnes bleues.



Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits) doivent être triés à la source soit par compostage individuel ou lorsqu'il existe une collecte de biodéchets près de chez vous.



Les encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, déchets verts, gravats, bois, textiles, batteries, etc... sont à déposer dans une déchèterie près de chez vous.



Syttom19